

<b>CAHIER DES CHARGES CONSULTATION 2020/03-01</b>
---

## Pôle de compétitivité CAPENERGIES

### 1) **Objet du Marché : Réalisation du suivi financier de deux projets européens H2020 et IEV**

Le marché a pour objet l'appui à la gestion administrative et financière des deux projets européens suivants :

- **GreenInMed** - Supporting innovation in the field of water and energy efficiency in Med hotel industry (ENI CbC Med 2014-2020)
- **FLEXIGRID** - Interoperable solutions for implementing holistic FLEXIbility services in the distribution GRID (Horizon 2020)

### 2) **Caractéristiques du besoin (description, lieu d'exécution, durée du marché, volume, etc.) :**

#### 2.1. Description du besoin

##### **GreenInMed :**

- a) Accompagnement (conseil technique, financement et mise en relation) d'établissements hôteliers (PACA/Corse, Israël et Côté méditerranéenne d'Espagne) souhaitant réduire leurs consommations d'énergie et d'eau en adoptant des solutions innovantes proposées par des PME
- b) Accélérer la mise sur le marché de nouvelles solutions pour l'efficacité énergétique et les économies d'eau dans les établissements hôteliers en Méditerranée

Le projet GreenInMed a une durée de 36 mois (3 ans), du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2022 et doit être clôturé au plus tard 90 jours (3 mois) après sa date de fin soit le 15 octobre 2022.

##### **Calendrier du reporting financier :**

- Progress Report : M6 (déjà envoyé courant Février 2020), M18, M30
- Interim Report : M12, M24, M36

La gestion financière du projet est assurée par le Responsable administratif et financier de Capenergies.

##### **FLEXIGRID :**

Le projet développera un ensemble de solutions innovantes, scalables et efficaces du point de vue des coûts, pour répondre aux défis de fiabilité, de stabilité et de sécurité d'approvisionnement auxquels le réseau électrique de distribution devrait faire face en raison de la part croissante des énergies

renouvelables variables qui seront intégrées dans le système énergétique d'ici 2030.

Le projet FLEXIGRID a une durée de 48 mois (4 ans), du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2023 et doit être clôturé au plus tard 90 jours (3 mois) après sa date de fin soit le 31 décembre 2023.

### **Calendrier du reporting financier :**

M18, M36, M48

La gestion financière du projet est assurée par le Responsable administratif et financier de Capenergies

Pour les deux projets, l'appui externalisé portera notamment sur :

- La mise en place des procédures nécessaires à la bonne gestion du projet
- Organiser le process de reporting financier
- Vérifier les différentes remontées de dépenses en vue de les sécuriser (éligibilité, justificatifs, outil...)
- Appuyer à la réalisation des rapports de gestion financière
- Suivre les allocations budgétaires et l'avancement des dépenses du projet.
- Transmettre les éléments de comptabilisation annuels pour les clôtures comptables
- Clôturer le projet d'un point de vue administratif et financier : justification finale des dépenses, dernière demande de remboursement auprès de l'Autorité de Gestion, rapports finaux du projet, réalisations et sorties du projet).

De plus, l'appui externe interviendra en appui des services administratifs pour résoudre les éventuels problèmes de justification de dépenses, et de l'utilisation de la plateforme de reporting, et/ou pour toute question éventuelle d'éligibilité des dépenses.

### **2.2. Compétences recherchées :**

Les soumissionnaires devront avoir une expérience et des compétences avérées en gestion de projet européens.

Les compétences suivantes sont attendues de la part des intervenants devant réaliser la prestation :

- Une formation de niveau Bac + 4 a minima
- Une expérience en gestion de projets européens
- Des capacités rédactionnelles en Français et en Anglais
- Une connaissance de la réglementation européenne et des règles de comptabilité publique française.
- Une expérience dans la gestion de projets de pôles de compétitivité

Les soumissionnaires veilleront à fournir les Curriculum Vitae (CV) de l'intervenant principal et des personnes pouvant être amenées à intervenir en complément ou en remplacement de l'intervenant principal.

### 3) Durée d'exécution :

Le marché entre en vigueur à la signature du contrat et sera exécuté jusqu'au 31 décembre 2023.

### 4) Lieu d'exécution :

Le lieu d'exécution de la prestation est : Pôle de compétitivité de CAPENERGIES, Bâtiment Henri Poincaré, Avenue Louis Philibert – CS 30658, 13547 Aix en Provence Cedex 4

### 5) Informations complémentaires

#### 5.1. Informations générales

Les soumissionnaires sont informés qu'ils devront prendre en compte certaines contraintes liées :

- À l'activité du Pôle de compétitivité du Pôle CAPENERGIES
- À l'activité et au statut de chacun des autres partenaires des deux projets européens
- À l'organisation des deux projets européens et aux contraintes propres liées au financement

#### 5.2. Négociation

Le Pôle de compétitivité CAPENERGIES se réserve la possibilité de négocier aux conditions fixées dans le Règlement de Consultation et également de finaliser sur les offres initiales si les négociations n'étaient pas satisfaisantes.

#### 5.3 Groupement de commandes

Les groupements ne sont pas autorisés.

#### 5.4 Exécution financière

Les modalités de versement seront établies comme suit :

- Versement d'un 1<sup>er</sup> acompte de 30 % à la signature du marché,
- Versement d'un 2<sup>ème</sup> acompte de 20 % à la date du 01/06/2021, après validation des remontées de dépenses selon calendrier
- Versement d'un 3<sup>ème</sup> acompte de 20 % à la date du 15/09/2022, après validation des remontées de dépenses selon calendrier.

Versement du solde de 30 % à la date du 31/12/2023 à la réalisation complète de la prestation en ce qui concerne la clôture des deux projets.

### 6) Contenu et mise à disposition du dossier de consultation

- Contenu du dossier de consultation  
Le présent Cahier des Charges (incluant le Règlement de la consultation)
- Modifications éventuelles de la consultation

CAPENERGIES se réserve le droit d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### **7) Contenu des plis**

Les plis comprendront obligatoirement les éléments suivants :

- L'offre technique présentant les missions, la méthodologie, les moyens et les références du cabinet
- Les CV des intervenants
- L'offre financière globale avec un détail le nombre de jours par mission, la catégorie des intervenants, et le coût jour correspondant
- Les attestations de régularité fiscales et sociales à jour
- L'attestation d'assurance professionnelle
- L'attestation sur l'honneur signée annexée au présent document

### **8) Date limite de remise des plis : lundi 30 mars 2020 à 16h00**

En version dématérialisée, envoyée à l'adresse suivante : [Enrico.mazzon@capenergies.fr](mailto:Enrico.mazzon@capenergies.fr)

### **9) Critères de sélection :**

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur technique de l'offre (qualité) : 70%
- Prix de la prestation : 30%

CAPENERGIES pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

Le soumissionnaire proposant le prix le moins élevé obtient la note maximum de 30 points. La note attribuée aux soumissionnaires sera obtenue par application de la formule suivante :

$$\text{Note} = (\text{prix de l'offre la moins-disante} / \text{prix de l'offre proposée}) \times 30$$

### **10) Délai de validité des offres : 30 jours**

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le candidat individuel déclare sur l'honneur :

**a) Condamnation définitive :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

**b) Lutte contre le travail illégal :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

**c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :** pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

**d) Liquidation judiciaire :** ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

**e) Redressement judiciaire :** ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

**f) Situation fiscale et sociale :** avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

**g) Marchés de défense et de sécurité :**

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;

- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

**Nom, prénom et qualité du signataire :**

**Lieu et date de signature**

**Signature**